

l'Arrêt, il paroît que Guy de Crevecoeur, troisième fils d'Engueraud de Crevecoeur & de Clémence de Gerberoy, Vidame dudit Gerberoy, épousa par convention matrimoniale de l'an 1237, le Dimanche prochain après Pâques, Isabelle de Leisquevin, fille unique de Thiebault Sire de Leisquevin, Chevalier Baron de Montfaulcon & d'Alix de la Rochefoucault, & s'obligea par lesdites conventions matrimoniales, pour lui & ses descendans mâles & femelles, de prendre le nom & les armes de Leisquevin, qui sont de gueule au Lion rampant d'or, au chef échiqueté d'argent & d'azur, rant & si long-tems qu'il y auroit des descendans mâles de Jean & d'Eudes de Crevecoeur ses freres; & que lorsqu'il n'y aura plus de descendans mâles desdits Jean & d'Eudes de Crevecoeur, ceux de Guy pourrout reprendre le nom & les armes de Crevecoeur. Ainsi la postérité masculine de Jean & d'Eudes étant aujourd'hui éteinte, les Srs. de Leisquevin descendans de Guy de Crevecoeur & d'Isabelle de Leisquevin, qui prétendent être les seuls mâles de l'ancienne Maison de Crevecoeur, ont droit & sont obligés d'en reprendre le nom & les armes, qui sont de gueule à trois chevrons d'or, devise *Nihil timeo, vincam.*

On a crû que le public ne seroit pas fâché d'avoir connoissance de cette affaire, qui intéresse toute la Noblesse étrangere, & notamment les mâles de la Maison de Crevecoeur, s'il y en a d'autres que les Leisquevin, dont on vient de parler, & le Marquis de Crevecoeur leur cousin germain, si les susdits Sieurs sont mal fondés dans leurs prétentions. Ceux qui en France portent le nom de Crevecoeur sont de l'illustre Maison de ce nom; ils sont intéressés à en donner con-

noissance